

Également, l'article 8(2) du projet de loi C-130 stipule que «nul ne peut . . . accomplir quoi que ce soit d'incompatible avec la présente loi, ses règlements d'application ou encore avec l'Accord.» En d'autres mots, ce dernier article stipule que les offices de commercialisation risquent de ne plus pouvoir exercer leurs pouvoirs actuels qui vont à l'encontre de cet Accord, comme, par exemple, limiter les importations. Mais ce n'est pas tout! Dans la pratique, la politique de contrôle de la production agricole se traduit par des prix légèrement plus élevés, et on le voit dans le domaine du lait, des oeufs, de la volaille. Donc, ces offices de commercialisation, surtout avec le contrôle de l'offre et les limitations aux importations, amènent des prix canadiens un peu plus élevés. C'est en quelque sorte le prix à payer pour avoir une meilleure stabilité dans nos productions agricoles et protéger ainsi la ferme familiale et le revenu dévolu aux opérateurs de ces fermes familiales.

Le secteur qui sera le plus durement frappé par l'Accord en cause est certainement l'industrie, tout le secteur de transformation des aliments.

Ce secteur, pour survivre, fera des pressions sur le gouvernement afin d'abolir les Offices de commercialisation ou pour empêcher toute nouvelle création d'offices nouveaux, mais surtout, fera des pressions énormes sur les gouvernements afin d'empêcher les restrictions de quotas, ou encore l'imposition de nouveaux quotas d'importations qui viendraient diminuer ces importations en provenance des États-Unis. Le secteur canadien de la transformation a déclaré à maintes reprises que si l'Accord commercial canado-américain était mis en vigueur et que les offices de mise en marché et le contrôle de l'offre étaient maintenus, cela allait les forcer à devoir s'étaler aux États-Unis pour tirer parti du prix plus faible des produits de base américains. Et si l'industrie de transformation alimentaire part, les industries agricoles qui lui sont liées seront elles aussi supprimées. En d'autres mots, l'Accord rendra la création d'offices de commercialisation encore plus difficilement viable.

Madame la Présidente, le secteur agricole est certainement celui qui sera le plus frappé, et si ce n'est pas à court terme c'est à moyen terme puisque les usines de transformation de produits et l'augmentation graduelle des quotas va faire en sorte que toute l'organisation de la production que le Canada, sous différents gouvernements, a pris 18 ans à bâtir pourra être éliminée dans l'espace de temps qui est requis pour harmoniser les programmes canadiens avec les programmes américains.

Et c'est pourquoi je m'objecterai à l'adoption du projet de loi C-130, madame la Présidente, et que je fais appel à tous les députés qui représentent des circonscriptions rurales, non seulement au Québec, mais partout au Canada, de souligner et de faire pression auprès du premier ministre (M. Mulroney) et du ministre responsable de ce projet de loi pour qu'il y apporte des garanties beaucoup plus substantielles, non seulement pour le court terme, mais pour le moyen terme.

L'autre partie de l'Accord dont je voudrais dire quelques mots porte sur le chapitre 9 de l'article 104 qui touche l'énergie et qui stipule qu'en cas de pénurie le Canada pourrait restreindre l'exportation d'énergie, mais à la condition que la restriction ne réduise pas la proportion des produits qui étaient exportés vers les États-Unis avant cette restriction.

En d'autres mots, tout le problème énergétique canadien se trouve à être soumis dans le domaine de ses exportations à une

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

garantie, à une garantie proportionnelle qui existerait au moment où la pénurie forcerait la restriction de la consommation interne autant que de l'exportation.

En d'autres mot, madame la Présidente, c'est un peu comme un cultivateur qui a un jardin et qui produirait, je ne sais pas, disons 10 sacs de patates par année et qui en consomme cinq. Il va voir son voisin et lui dit: Moi j'en ai cinq de trop. Veux-tu les acheter, je vais te les exporter, en d'autres mots. Mais si l'année suivante, pour des raisons x-y-z, il y a une pénurie, une sécheresse, et notre cultivateur au lieu de produire 10 sacs de patates en produisait seulement cinq, comme sa consommation est de cinq sacs, il ira voir son voisin et dira: Cette année, mon cher, je ne peux plus t'en vendre, je ne peux plus t'en exporter, parce que j'ai une pénurie. Mais dans le contexte de l'Accord, madame la Présidente, cela voudrait dire qu'en termes d'énergie, si je reprends mon exemple, que si le Canada voulait, dans un cas de pénurie, restreindre ses exportations, il ne pourrait pas le faire sinon en coupant 50 p. 100 de sa propre consommation, de telle sorte qu'il serait capable de vendre l'autre 50 p. 100 aux États-Unis. Et, dans mon histoire de production de patates, cela voudrait dire que si la production passe de 10 sacs de patates à cinq et que la consommation interne a un besoin de cinq sacs de patates, je serais obligé quand même d'en vendre deux sacs et demi à mon voisin.

C'est cela que veut dire l'article 904 du chapitre 9 de l'Accord commercial concernant les pénuries d'énergie. Le gouvernement prétend que cet article est conforme à ce qui avait été signé en 1974 par le Canada, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie, ce qu'on appelait le système de répartition du pétrole en cas d'urgence.

Or, après avoir étudié cette question, il est évident que l'Entente commerciale va beaucoup plus loin que ce système de répartition de pétrole en cas d'urgence, et il y a plusieurs points de différences. Le premier, c'est que l'Accord signé au plan international, en 1974, ne touchait que le pétrole, alors que les articles de l'Accord touchent beaucoup plus: l'électricité, le gaz naturel, etc.

Deuxièmement, madame la Présidente, il n'y a pas que les produits énergétiques qui sont touchés mais aussi tous les autres produits.

Vous m'indiquez que mon temps est écoulé, madame la Présidente. Il est dommage que sur un Accord aussi important, on soit déjà rendu à l'item des 10 minutes.

Madame la Présidente, je voudrais vous assurer que si les Canadiens et les Canadiennes, et je m'adresse en particulier aux hommes d'affaires, qui comme moi sont d'accord avec le principe de la libéralisation des échanges, s'ils prenaient le temps de lire les articles contenus dans ce projet de loi, les agriculteurs autant que les hommes d'affaires, que ce ne serait pas long, madame la Présidente, que ce qu'on voit déjà un peu partout à travers le Canada se modifierait. Plus les gens le lisent, plus ils le comprennent, plus ils sont contre. C'est pourquoi le gouvernement a voulu mettre la restriction du temps sur ce débat parce qu'au fur et à mesure qu'on explique le contenu des articles, les Canadiens qui prennent conscience de la gravité de ce contrat seraient beaucoup plus nombreux encore à ce qu'on voit dans les sondages actuellement, à voter